

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2018

Affiché le 04/09/2018

Etaient présents :

M. ALBERTI Fabrice, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, Mme GANDIOL Denise, M. NAZY Rudy, M. André NAFRAICHEUR, M. PECOUL Cédric, M. PHILIBERT Pierre, Mme REBOUL Sonia, M. SENERS Alexandre, Mme VIGNAL Chantal.

Etaient absents :

- M. ALLARD Thierry, qui a donné procuration à M. FOURNIER Fabrice
- Mme AUBRY Marie-France, qui a donné procuration à M. ALBERTI Fabrice
- Mme GIRARD Chantal, qui a donné procuration à M. NAZY Rudy
- Mme ROMAN Christel, qui a donné procuration à Mme DEYLAUD-VIGNAL
- Mme TERME Karine, qui a donné procuration à Mme BERTHELOT Béatrice
- M. Patrick PELLOUX

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme BERTHELOT Béatrice a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/06/2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 28/06/2018.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- désignation de Maître PARA pour défendre les intérêts de Monsieur le Maire dans une affaire de diffamation (n° 2018-062)
- modification de l'encaisse de la régie de recettes de la piscine municipale (n° 2018-063)
- signature d'un marché de prestation de service livraison de repas scolaires avec la SAS TERRES DE CUISINE (Rognonas 13) (n° 2018-064)
- modification du marché de travaux relatifs à l'extension du système de vidéoprotection pour un montant de 11 600.01 € HT (n° 2018-065)

1°) SIGNATURE D'UN AVENANT N° 1 A LA PROMESSE DE CONVENTION DE FORTAGE AVEC LA SAS G.S.M. GÉNÉRALE SABLIERE MODERNE (n° 2018-066)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer avec la SAS G.S.M. un avenant n° 1 à la promesse de signature d'une convention de fortage du 12/12/2014, prorogeant sa validité jusqu'au 31/12/2018, étant précisé que les autres clauses et conditions demeurent inchangées.

2°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DE RESEAUX PUBLICS AVEC ENEDIS ET LE SMEG (n° 2018-067)

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à signer avec ENEDIS et le SMEG une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT et HTA aériens dans le cadre des travaux d'extension du réseau de vidéo-protection.

3°) RECRUTEMENTS DE SIX AGENTS CONTRACTUELS A DUREE DETERMINEE (n° 2018-068)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** autorise le recrutement de six agents contractuels comme suit :

- un agent contractuel à temps complet pour la période du 03/09/2018 au 28/02/2019 pour renforcer les services techniques
- Un agent contractuel à temps complet pour la période du 27/08/2018 au 31/08/2018, pour les services périscolaires
- Un agent à temps non complet sur la base de 15.15/35^{ème} soit 43.3 % d'un temps complet, pour la période du 27/08/2018 au 08/07/2019, pour les services périscolaires
- Un agent à temps non complet sur la base de 21/35^{ème} soit 60 % d'un temps complet, pour la période du 3 septembre 2018 au 31 juillet 2019 pour les services périscolaires et entretien
- Deux agents à temps non complet sur la base de 7,51/35^{ème} soit 21 % d'un temps complet, pour la période du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019.

4°) RECRUTEMENT: D'UN AGENT AU TITRE DU DISPOSITIF CAE-CUI (n° 2018-069)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel à temps non complet dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion » parcours emploi compétences pour le service périscolaire du 10/09/2018 au 09/09/2019, rémunéré au SMIC sur une base de 20 heures hebdomadaires annualisées surtout sur les périodes scolaires.

5°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (2018-070)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la modification du Tableau des Effectifs du personnel communal afin de faire face aux besoins de services.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Rudy NAZY

